

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: Bourges racing team
E-MAIL: denislibert@yahoo.fr
TÉLÉPHONE: 0615170914
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Libert denis

N° D'ÉPREUVE FFM: 500
DATE: 01/05/2025
LIEU: Vierzon

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Da silva Raphael	Licence :	314801
Président du Jury ou Arbitre*	Lavrat philippe	Licence :	124927
Membre du Jury		Licence :	
Membre du Jury		Licence :	
Commissaire technique responsable	Derisson Alain	Licence :	173388
Responsable du chronométrage	Moindrault cecile	Licence :	314804

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
CHP ligue open	13	-	125-450	47€
Veterans	38	-	125-450	50€
National Open	13	-	125-450	47€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR ANDRIAMASY		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	vierzon	Temps de trajet (en min)	10

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Vierzon**
Adresse **l'Orme à Lieue**

Caractéristiques :

Longueur du circuit	2069
Largeur minimum de la piste	8
Largeur de la grille	42
Longueur de la ligne droite de départ	75
Nombre d'OCP*	20

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **054**
En manche : **045**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **23/02/2025**

BOURGES RACING TEAM
10 RUE VINCENT BETHARE
18000 BOURGES

VISA DE LA LIGUE

DATE: **10/04/2025**



Signature numérique de
Christine CAILLY
Date :
2025.04.10
10:07:42 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **17/04/2025**
NUMÉRO: **25/0403**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Handwritten signature]